

Pôle Développement et Organisation Territoriale

ARRÊTÉ N° 38-2023-09-14-00001

Fixant la liste des candidatures aux 1^{er} et 2nd tours des élections municipales partielles complémentaires de la commune de Dizimieu

Le sous-préfet de La Tour-du-Pin

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-08-21-00013 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-08-17-00001 du 17 août 2023 portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation des élections municipales partielles complémentaires de la commune de Dizimieu ;

VU les candidatures régulières déposées en sous-préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les candidats aux élections municipales partielles complémentaires de la commune de Dizimieu des 1^{er} (1^{er} tour) et 8 octobre (2nd tour) 2023 sont arrêtés, selon le tableau figurant en annexe. Ces candidatures sont valables pour les deux tours de scrutin.

Article 2: Le sous-préfet de La Tour-du-Pin, le premier adjoint, maire par intérim de la commune de Dizimieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour des scrutins, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

A La Tour-du-Pin, le 10 4 SEP. 2023

Le Sous-Préfet,


Christian MICHALAK

Noms et prénoms des candidats au conseil municipal
Nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir : 5
Candidatures enregistrées pour les 1 ^{er} et 2 nd tours :
Laurent BALLET
Serge BRUCELLARI
Laura DAR CET
Déborah FRAVAL
Pierre-Emmanuel LAPORTE
David POGNAT
Marc SATTLER
Pierre SATTLER